

avec une croix joignant la grosse tour du chateau. Il y a double planché en bas soutenu de pilier de pierre de taille, il y aussi deux fenestres à chaque costé de l'autel. Les quatre murailles, la toiture et tout ce que nous y avons remarqué est en très bon estat à l'exception de l'autel qui est sans image et qui est prophané et devant la dite chapelle il y a une salle dans laquelle toute la communauté de Mardigny peut estre contenüe. Nous avons aussy esté informé que cy devant la dite chapelle a esté possédée par un conseiller de la cour de la religion prétendüe réformée et que cette chapelle estoit prophanée l'ayant fait servir à d'autres usages.

Davrance, curé de Corny

* * *

Veü par nous le présent procès verbal de visite et descente des lieux faite par le Sr Davrance, prestre curé de Corny en vertu de notre commission a luy décernée du 30e juin dernier au suiet de la chappelle castrale de Mardigny dépendante de l'église paroissiale de Lorry devant le Pont, nous ordonnons que lad. chappelle castrale sera bénite par le Sr Dudon curé dud. Lorry et ensuite pourveue d'ornemens nécessaires pour le service divin, moyennant quoy le Sr Dudon curé dud. Lorry dira la messe en binant dans la chappelle castrale sans que cette présente permission puisse préjudicier aux droits de lad. église paroissiale et ordonnons en outre que l'église dud. Mardigny sera incessamment réparée aux frais et dépens de qui il appartiendra affin led Sr curé fasse dans lad. église de Mardigny le service comme cy devant. Fait à Metz en nostre palais épiscopal le 30e de juillet 1698.

Signé Hanry du Cambout de Coislin évesque de Metz.